



Bruxelles, le 4 octobre 2018

Le Gouvernement et les patrons ne tiennent pas parole !

Les régimes de fin de carrière au rebut après 4 ans à peine

Aujourd'hui, le comité de gestion de l'ONEm a été saisi d'une demande urgente d'avis sur un arrêté royal qui restreint sensiblement l'accès au RCC (ancienne prépension). Cette initiative s'inscrit dans le cadre du « jobs deal » adopté cet été par le gouvernement fédéral.

En tant que représentants des travailleurs, nous ne pouvons l'accepter. Cette restriction soudaine balaie brutalement les attentes de nombreuses personnes. Des personnes qui, après une longue carrière, pensaient pouvoir bénéficier d'un RCC ou qui risquent d'être confrontées à des licenciements collectifs et à des restructurations.

Ce faisant, le gouvernement remet en cause l'accord conclu par le Groupe des Dix en décembre 2014. Ce gouvernement s'était alors engagé à respecter le résultat de la concertation sociale. Il manque donc à sa parole et à son appel répété à la concertation sociale.

L'accord de 2014 stipule que, dans le cadre des accords interprofessionnels bisannuels, les partenaires sociaux détermineront la trajectoire en vue de relever les âges d'accès au RCC et aux emplois de fin de carrière. Ils doivent cependant atteindre l'objectif du gouvernement à partir de 2020.

Les employeurs refusent aujourd'hui de défendre et de s'en tenir à l'accord conclu en 2014. Les employeurs et le Gouvernement ne tiennent donc pas leur parole en reniant cet accord des interlocuteurs sociaux.

Les organisations syndicales appellent les employeurs et le gouvernement à respecter les accords conclus. Dans le cas contraire, cette initiative risque de compromettre sérieusement les négociations interprofessionnelles pour 2019-2020.

Qui sont les victimes de cette mesure ? Les travailleurs âgés qui apprennent que leur entreprise est en passe d'être restructurée. Des personnes dont l'âge constitue malheureusement souvent un obstacle pour trouver rapidement un nouvel emploi. Désormais, ils subiront un licenciement sec et seront exposés à un risque accru de pauvreté.

Ce gouvernement balaie une nouvelle fois du revers de la main ses engagements et les promesses faites aux partenaires sociaux. Sa main tendue à l'égard de la concertation s'avère encore une fois être une manœuvre fourbe. Par ailleurs, ces mesures unilatérales et brutales risquent d'entraver sérieusement l'accompagnement social des entreprises en difficulté.

De surcroît, pour une personne touchée par une restructuration, à partir de 2020, il n'est plus possible de bénéficier d'une dispense de disponibilité adaptée avant l'âge de 65 ans, sauf après une carrière de 43 ans. A nouveau, cette politique qui a tous les traits du harcèlement, touche essentiellement les femmes.

Ce gouvernement démontre une fois de plus qu'il n'accorde aucune attention à une politique cohérente en matière de fin de carrière. Il est également incapable de témoigner la moindre empathie à l'égard des situations souvent pénibles de travailleurs qui subissent une restructuration. Cette mesure est inique et injuste. C'est une parodie de concertation sociale.

Plus d'informations:

François Reman (CSC): 0488 25 78 41

Nicolas Deprets (FGTB): 0491 52 22 77

Didier Seghin (CGSLB): 0473 78 06 18